

Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2024

Article EI2313-1 du CGCT modifié par l'Art 107 de la Loi NOTRe

Compte administratif du budget principal

Section de fonctionnement

Les réalisations de l'exercice sont les suivantes :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
934 158.44 €	1 326 601.05 €

L'excédent de fonctionnement de 2024 est de 392 442.61 € dont 177 256.77 € seront affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Au budget primitif 2024, les dépenses ont été votées pour un montant de 1 536 687.47 € (contre 1 328 000 € en 2023). Les réalisations sont de 934 158.44 € (contre 996 975.90 € en 2023).

Les charges de personnel sont de 505 887.55 € en 2024 soit environ 54% des dépenses totales réalisées (contre un montant de 524 652.71 € en 2023).

Les autres principaux postes de dépenses restent les charges générales pour un montant de 273 738.61 € soit près de 30% des réalisations 2024 (contre un montant de 262 175.93 € en 2023).

Les charges de gestion courante (65) représentent près de 10% des réalisations 2024, soit un montant de 94 632.62 € (contre un montant de 93 879.90 € en 2023).

Les charges financières sont quant à elles de 26 569.29 € (contre 24 856.64 € en 2023) soit environ 2.85% des réalisations 2024.

Les recettes de fonctionnement comprennent notamment 63 314.38 € de remboursement de charges de personnel, (contre 104 635.72 € en 2023 et 100 332.82 € en 2022) ce qui explique la baisse des dépenses de personnel. La collectivité a enregistré une baisse des arrêts maladie, donc une diminution des remboursements et une baisse des dépenses car elle a moins eu recours aux remplacements.

Les recettes majoritaires de la commune sont pour 683 715 € d'impôts et taxes (658 560 € en 2023) et pour 408 367.67 € de dotations (contre 396 469.93 € en 2023).

Le taux des taxes n'a pas été modifié en 2024.

Soit : Taxe Foncière bâti :	43,98 %
Taxe Foncière non bâti :	83,00 %

Section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	742 924.29 €	360 687.79 €
Report 2022		336 145.31 €
Restes à réaliser	1 230 715.78 €	1 099 550.20 €

Les dépenses d'investissement en 2024 ont été de 742 924.29 € (contre 420 673.72 € en 2023).

Le montant des dépenses pour le Pôle Enfance Jeunesse est de 523 546.84 € soit 70 % des dépenses réalisées.

Les principales réalisations en 2024 :

- Des travaux de voirie pour un montant de 75 063.42 € (contre 132 056.88 € en 2023).
- Changement de menuiseries à l'école pour un montant de 8 945.56 €
- Travaux d'enfouissement du réseau téléphonique à Lintilhac pour un montant de 3 025 €
- Acquisition de matériel pour un montant de 6 540.03 €.

La dette : le remboursement du capital de la dette s'élève à 111 497.06 € en 2023 contre 108 383.73 € en 2023. Il est à noter que pour l'exercice 2024 l'échéance du prêt souscrit pour le Pôle Enfance Jeunesse a commencé à être remboursée.

Ligne de trésorerie : la commune a contractualisé une ligne de trésorerie de 150 000 € afin de pouvoir avancer le paiement de ses chantiers dans l'attente de subventions.

Emprunt à court terme : la commune a contractualisé un emprunt à court terme de 800 000 € afin de constituer une avance de trésorerie dans l'attente de l'encaissement des subventions.

Les subventions :

- 40 000 € ont été perçus de la Région pour la sécurisation et l'aménagement de la traverse du centre-bourg ;
- 2 200 € ont été perçus au titre du programme des amendes de police 2024 ;
- 89 068.80 € ont été perçus pour le Pôle Enfance Jeunesse au titre de la DETR

Les autres recettes :

- 45 954.95 € ont été perçus au titre du FCTVA ;
- 7 959.55 € au titre de la taxe d'aménagement ;
- 163 575.44 € correspondant à la couverture du besoin de financement ;
- 538.47 € correspondant à l'encaissement d'un mois de caution pour le logement de l'école.